

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2021

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD, Roselyne LACOUTURE, adjoints, Sarah COLLOBER, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Absents avec pouvoir : Sophie LE SIRE-ROUILLON avec procuration à François BOCK.

Absent : néant

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages : 19

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation du procès verbal du conseil.

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 août 2021 est adopté à l'unanimité.

Vote 19 Pour

2 – Vote des subventions 2021

M. François BOCK explique que le SIVM a décidé de mutualiser le versement des subventions aux associations sportives et culturelles qui sont pour domiciliées sur Gençay et St Maurice la Clouère.

Une liste établie par le SIVM est présentée aux conseillers.

Le syndicat n'ayant pas validé la compétence pour l'année 2021, il revient aux deux communes de Saint Maurice et Gençay de délibérer sur l'acceptation de ces aides et d'effectuer chacune le versement de leur quote part pour 2021.

Les demandes 2021 s'élèvent à 17180€. Toutefois certaines associations, ayant arrêtées leurs activités durant la crise sanitaire, n'ont pas déposé de demandes.

La proposition de versement est soumise au vote.

Vote 19 Pour

Il est précisé que les demandes 2022 seront à déposer dans les communes, avant le 31/03/2022, au moyen de l'imprimé qui sera mis en ligne en début d'année.

3 – Achats – vente terrains, bâtiments

M. Joël LAFRECHOUX présente les acquisitions et la vente que la commune envisage d'effectuer par actes administratifs :

- Terrain COURTIN Philippe La Liardière

Après divers échanges, le propriétaire désire conserver son terrain : il propose une rétrocession au prix de l'euro symbolique d'une bande de 2 mètres de large permettant la création d'une liaison douce entre La Liardière et Puyfélix ; en contrepartie, la commune de Gençay abandonne son droit d'usucapion. La route La Liardière – Puyfélix sera donc supprimée pour les véhicules autre que les deux roues.

Vote 19 Pour

- Terrain Bernard Jolly

Afin d'étendre la zone économique de Verneuil, la commune souhaite acquérir un terrain à bâtir appartenant à la SCI SB2J dont monsieur JOLLY est le gérant.

Ce terrain de 7 827 m² a été négocié au prix de 10 € le m², soit un total 78 270 €.

- Immeuble 26 Place du Marché

Afin de faciliter l'installation de nouveaux entrepreneurs et dans le cadre du maintien des commerces dans le centre bourg, la commune a décidé d'acquérir l'immeuble du 26 Place du Marché (ancien magasin d'esthétique à coté du magasin de chaussures) appartenant à monsieur Chaussebourg, pour la somme de 30 000€.

Cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des Domaines n'est pas nécessaire, et le conseil municipal a autorisé le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix de 30 000 € et à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative.

Le financement n'étant pas prévu au budget, il sera procédé à une décision modificative du compte « réserve » vers le compte « achat bâtiments »

Vote 19 Pour

- Immeuble 15 Place du Marché

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Pascal AUDIN, l'association créée pour soutenir le maintien de son activité, a proposé de céder la maison du 15 Place du Marché dont elle est propriétaire à la commune de Gençay, à l'euro symbolique. Il n'existe pas de projet pour cet immeuble situé sur la place du Marché, mais que sa position pourrait être intéressant pour d'éventuels porteurs de projets.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la maison d'une superficie de 315 m² au sol, pour l'euro symbolique et de l'autoriser à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative.

Vote 19 Pour

- Immeuble 26 Rue Saint Avold

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 29 avril 2021 pour la vente d'un pavillon sis au 26 rue St AVOLD.

Un mandat de vente a été signé avec l'Agence des Halles 25 place du Marché 86160 GENCAY. Un prix de vente a été proposé à 138 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la vente du pavillon situé 26 rue St Avold à 138 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente.

Vote 19 Pour

4 – Bail de location du 19 Place du Marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 28 janvier 2021, l'assemblée a entériné l'achat de l'immeuble sis au 19 place du marché 86160 GENCAY.

Cet immeuble est composé de deux parties :

- 1 partie local commercial au rez de chaussée
- 1 partie logement à l'étage

Dans la partie rez-de-chaussée, des travaux ont été réalisés (séparation des compteurs) pour y installer un nouveau commerce. Pour permettre de redynamiser le centre-ville. Il propose de fixer un loyer raisonnable d'un montant de 200 € pour permettre l'installation d'une épicerie et précise que le montant du loyer sera révisable annuellement.

Vote 19 Pour

5 – Décisions modificatives(DM)

La commune a procédé à l'achat de panneaux d'affichage. Compte tenu du montant, la dépense de 1000€ relève de l'investissement et non du fonctionnement.

Une DM est nécessaire pour modifier les écritures du Service de Gestion Comptable (SGC).

INVESTISSEMENT Dépenses	Recettes
2184 (21)– MOBILIER – 1036 1 000€	021 (21)– Virement de la Section fonctionnement 1 000€
FONCTIONNEMENT Dépenses	Recettes
022(22) – DEPENSES IMPREVUES -1 000 023(23)– Virement section Investissement +1 000	
Total 1 000€	Total Recettes 1 000€

Vote 19 pour

6 – Animations des marchés

Lors d'une réunion le 30 septembre dernier réunissant l'association FAE, les commerces non sédentaires et la mairie de Gençay, il a été décidé d'animer les foires et marchés avec un fonds sonore. Mme Isabelle BOETSCH indique qu'une adhésion à la SACEM est obligatoire : plusieurs forfaits sont proposés.

Pour 2021, elle propose une adhésion ponctuelle pour une animation prévue par la Cendille.

Pour 2022 un forfait sera pris en fonction des dates d'animations possibles.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider la prise d'une adhésion auprès de la Sacem.

Vote 19 Pour

7 – EPHAD prêt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la climatisation et de la téléphonie à l'EHPAD abordé lors de la réunion de conseil en date du 26 août 2021.

Il expose que ce projet s'élève à la somme de 111 633.76 € TTC.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1er adjoint :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- Détermine comme suit le plan de financement du projet :

* Montant : 100 000 €

* Pas de subvention

* Emprunt auprès d'un établissement bancaire : 100 000 €

Le CCAS reversera les mensualités du prêt de l'EHPAD à la commune.

Vote 19 Pour

8 – Environnement

➤ Espace sans tabac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la commission « Environnement », réunie le 17 septembre dernier, de créer des espaces sans tabac sur des zones spécifiques.

Madame Isabelle BOETSCH, adjointe en charge de cette commission, expose le sujet :

« Lancé par la Ligue contre le cancer, le label Espace sans tabac a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006). Pour les plages, il se décline avec le label Plage sans tabac.

La Ligue contre le cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie, combat indispensable pour la santé de leurs concitoyens.

Le partenariat s'établit par une signature de convention entre le Maire de la ville et le Président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

Les « Espaces sans tabac » doivent être indiqués par une signalétique (respectant le visuel du label) installée à proximité de ces espaces.

Chaque année, la Ligue contre le cancer assure un suivi de l'opération avec la mairie.

La ligue Cancer est positionnée sur l'aspect santé et prévention.

Cette action, permettrait pour la commune d'endiguer 2 problèmes, la multiplicité des mégots, et le tabagisme aux abords de certains lieux.

La commission propose de rendre « espace sans tabac » :

- Les abords de l'école, depuis le parking (ex parking médecin) jusqu'au château et sur tout le parking de l'ancienne mairie
- Devant la maison de santé (sous le patio)
- Dans toute l'enceinte comprenant le DOJO, la halle de tennis, le gymnase et bientôt les vestiaires ».

Vote 19 Pour

➤ Adhésion Prom'haies 2022

Il convient de renouveler l'adhésion annuelle à l'association Prom'haies qui a effectué une cartographie des haies et arbres de la commune et qui apporte un soutien et des conseils sur des éléments techniques liés au boisement et à la mise en place de haies.

L'adhésion 2022 est de 100€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote 19 Pour

9 – Dénomination des voies et numérotage- Le Champ de Foire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nomination actuelle «Le champ de foire » au cadastre, soit modifié ainsi que les bâtiments jouxtant ce lieu qui sont sans numérotation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal d'attribuer :

1- la dénomination usuelle utilisée par la majorité des habitants de la commune de Gencay qui est : « Place du champ de foire »,

2- la numérotation des bâtiments.

L'intérêt étant que les administrations puissent se baser sur cette authentification à ce jour inexistante.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à nommer le champ de foire : Place du champ de foire et à effectuer la numérotation dans le sens horaire en partant de la mairie annexe située au 1 place du champ de foire.

Les administrés en seront informés.

Cette information sera également communiquée aux services de la Poste, l'administration des impôts, le cadastre, les opérateurs d'énergie, les pompiers, l'INSEE, etc...

Vote 19 Pour

10 – Questions et informations diverses

- Travaux Chemin Brun : Eaux de Vienne SIVEER a procédé au changement du système de pompe de relevage ; ces travaux seront prochainement terminés.

- M. François BOCK annonce qu'Alexandra VILLEGGER a reçu une médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement pour ses actions auprès du sport et des associations. Elle reçoit toutes les félicitations du conseil municipal pour son engagement sportif au bénéfice de la commune.

- M. Bernard HIPPEAU est également remercié de sa participation sur l'étude du fonctionnement de l'Ehpad.

- SOREGIES : Claude FERRON indique que la commune a reçu le résultat du diagnostic énergétique et technique des bâtiments ; celui-ci sera adressé aux conseillers.

- Monsieur le maire annonce que les travaux de la Rue de la Sallée vont débuter fin octobre ; un planning sera établi par les divers intervenants ; ces travaux qui devraient durer entre 6 et 8 mois, se poursuivront par la création d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de la Sallée et de la rue Moncabré.

Une réunion d'information se tiendra pour informer les riverains.

- L'association des « Amis du Vieux Château » relance son activité : elle organise une assemblée générale le vendredi 15 octobre 2021.

- M. Joël LAFFRECHOUX annonce que les travaux du gymnase ont été interrompus en raison de la découverte d'amiante : un délai d'un mois sera nécessaire pour connaître le nouveau calendrier des travaux incluant les opérations de désamiantage.

- Logement : Mme Roselyne LACOUTURE indique que les actions proposées par la commission ont été bénéfiques : suite à une mise en ligne sur des sites internet et à la possibilité de collocation, les logements ont été loués.

Mme Sylvie DENIS observe que les radiateurs électriques devraient être remplacés par des radiateurs « nouvelle génération » et que les cuisines nécessiteraient également quelques travaux de modernisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 octobre 2021.

Sophie VERGNAUD